

GARÉOULT

PRÉ-INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE

2024

2025

Du 15 mai au 28 juin 2024



COMMENT DEPOSER MON DOSSIER COMPLET ?

CAS N° 1 : Première inscription à la restauration scolaire

Dépôt du dossier :

■ **Uniquement** sur **rendez-vous** auprès d'un agent du service Affaires Scolaires à prendre directement sur le **SITE INTERNET de la Ville www.gareoult.fr** (page d'accueil, colonne de gauche « accès rapide »).

CAS N° 2 : Mon enfant est déjà inscrit en 2023/2024

Dépôt du dossier :

■ **Prioritairement** dépôt du DOSSIER via le **PORTAIL FAMILLE** :

<https://gareoult.portail.ciril.sictiam.fr/guard/login>, onglet «INSCRIPTION»

OU

■ **Sur Rendez-vous** à prendre directement sur le **SITE INTERNET de la Ville www.gareoult.fr**

(page d'accueil, colonne de gauche « accès rapide »).



SCANNEZ-MOI



Les dossiers envoyés par mail ou par courrier ne seront pas traités.

Au-delà du 28 juin 2024, les dossiers seront réceptionnés mais l'enfant ne pourra pas fréquenter la cantine avant le 09 septembre 2024 (Exception faite pour les nouveaux arrivants sur la Commune).

Service Affaires scolaires et familles
04 94 72 87 06

